



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Budget : personnel

Question écrite n° 64891

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre du budget sur l'inquiétude des agents des impôts face aux projets de restructuration des services de la direction générale touchant en particulier les centres des impôts. Ces projets, estiment-ils, se traduiront par un important redéploiement d'emplois, une remise en cause de leurs droits et garanties en matière d'affectation et l'introduction d'une gestion individuelle des carrières et des rémunérations. Il en résultera la dégradation du service rendu au public, entraînant l'incapacité de l'administration fiscale à jouer pleinement son rôle, notamment celui de régulateur économique en faisant respecter par tous les contribuables les mêmes règles. C'est pourquoi il considère nécessaire que les projets de restructuration prennent en compte les avis exprimés par l'ensemble des personnels. Leur intervention dans l'organisation de leur travail est une condition de l'efficacité du service et garante de la bonne marche de l'administration.

Texte de la réponse

Reponse. - La direction générale des impôts a engagé une démarche de modernisation afin de s'adapter aux évolutions que connaît la société française et de mieux répondre aux attentes de la collectivité. Ce processus de modernisation, défini en liaison avec les responsables locaux, est conduit en concertation avec les personnels. Certaines orientations mises en œuvre consistent à séparer plus nettement les tâches de gestion des dossiers des tâches de contrôle sur place en les confiant à des services distincts. Il s'agit de répartir différemment les travaux entre les agents pour une meilleure efficacité individuelle et collective. Les centres des impôts continuent d'assurer l'accueil des contribuables, la gestion des dossiers, le traitement du contentieux et le contrôle sur dossier tandis que les travaux de contrôle sur place sont principalement confiés à des agents spécialisés en cette matière, rassemblés en brigades et dirigés par un cadre supérieur. Cette démarche s'accompagne d'une meilleure adaptation des structures au tissu fiscal et à son évolution. Il appartient aux responsables locaux, après diagnostic approfondi et dialogue avec les agents, de choisir les modalités d'organisation les plus pertinentes. Cela peut conduire à des formules différentes d'un site à l'autre mais, naturellement, la cohérence de l'ensemble de ces évolutions est garantie. Une formation professionnelle aménagée et renforcée, une informatisation accrue - faisant une large place à la micro-informatique - accompagnent ce processus. Ces évolutions ne modifient pas les droits et garanties dont bénéficient les agents.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64891

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5486